



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

patrimoine : personnel

Question écrite n° 71832

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle sur l'intégration des femmes dans les postes de responsabilité au sein de son ministère. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer le pourcentage de femmes travaillant dans ses services, par catégories, et si son secrétariat d'Etat entend mettre en place des moyens tendant à favoriser et à promouvoir par le travail et les responsabilités la place des femmes dans la société.

Texte de la réponse

Globalement, la situation du ministère de la culture et de la communication est atypique du fait de la grande féminisation de ses personnels (58,50 % de femmes), à l'exception notable de celui des architectes et urbanistes de l'Etat (23,60 %). La répartition des femmes par catégories s'établit ainsi : catégorie A, 54,64 %, catégorie B, 66,82 %, catégorie C, 59,26 %. La promotion des femmes est favorisée par des actions de formation dont le nombre est important et où le personnel féminin représente 61 % des bénéficiaires. Le tableau ci-dessous apporte des précisions sur la situation de l'encadrement supérieur et sur les objectifs que s'est fixés le ministère quant à la promotion sociale des femmes.

EMPLOIS	NOMBRE de postes	NOMBRE de femmes	VIVIER	OBJECTIF		
				Femmes	%	Délai
			Corps			
Administration centrale						
Directeur(trice)	9	4	N.D.			
Chefs de service	4	0	Adm. civils	17/41	25 %	5 ans
Sous-directeurs	15	3	Adm. civils	17/41	33 %	5 ans
			Architectes urban. d'Etat41/188			

			Conservateurs du patrimoine et des bibliothèques	ND		
Chefs de département	19	6	Adm. civils	17/41	50 %	5 ans
			Architectes urban. d'Etat	41/188		
			Conservateurs du patrimoine et des bibliothèques	ND		
Chefs de bureau	83	48	Adm. civils	17/41	maintien	
			Architectes urban. d'Etat	41/188		
			Conservateurs du patrimoine et des bibliothèques	ND 107/191		
			Attachés d'administration centrale			
Services						
déconcentrés						
Directeurs régionaux des affaires culturelles	26	4	Indéterminé		50 %	5 ans
Chefs de services départementaux de l'architecture et du patrimoine	100	11	Architectes urbanistes de l'Etat	41/188	25 %	5 ans
Autres services déconcentrés	10	4	Conservateurs du patrimoine et des bibliothèques	ND	50 %	5 ans

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 71832**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'etat**Ministère interrogé :** patrimoine**Ministère attributaire :** patrimoine

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 256

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1583